

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 18 AVRIL 2018
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 12 avril 2018

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20
VOTANTS : 21

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance,*
2. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2018,*
3. *Compte administratif 2017 -Commune,*
4. *Affectation du résultat – Commune,*
5. *Compte de gestion 2017 – commune,*
6. *Vote des taux des taxes directes locales,*
7. *Budget Primitif 2018 – Commune,*
8. *Subventions aux associations,*
9. *Compte administratif 2017 – Eau & Assainissement,*
10. *Affectation du résultat -Eau & Assainissement,*
11. *Compte de gestion 2017 - Eau & Assainissement,*
12. *Budget Primitif 2018 -Eau & Assainissement,*
13. *Validation CID (Contrat Intercommunal de Développement)*
14. *Renouvellement contrat SACPA*
15. *Questions diverses.*

Le Mercredi 18 avril 2018, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

M. PERCIK Patrick, Maire,

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BOGHE Fabienne, Mr DELAVAU Jean-Claude, Adjoint
au Maire

Mr REGNAULT Henri, Mr BLANCHARD Maurice, Mme CONSEIL Jocelyne, Mme DUTARTRE Sonia, Mr PETER Jean-Pierre, Mr DENEST Bernard, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme BLOND Anne-Marie, Mme MICHALOWSKI Sylvie, Mr LEPROUST Thierry, Mme MICHARD Céline, Mr NASSAU Frédéric, Mme AREVALO Valérie, Mme VANDERNOT Antonia, Mr DESWARTE Christian, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr MOUSSU Anthony pouvoir à M. PERCIK Patrick

ABSENTS EXCUSES:

Mr LEMAIRE Francis
Mr SENOTIER Michel

Formant la majorité des membres en exercice.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia, Secrétaire

Mme MICHALOWSKI Sylvie a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2018 :

Monsieur le Maire procède au vote.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

N° 1354 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE :

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice 2017 :	3 481 786.16 €
- Dépenses de l'exercice 2017 :	2 259 009.55 €

Excédent de clôture 2017	1 222 776.61 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2017 :	1 219 750.21 €
- Dépenses de l'exercice 2017 :	1 098 142.73 €

- Excédent d'investissement 2017 :	121 607.48 €
- RAR 2017 Recettes :	214 291.13 €
- RAR 2017 Dépenses :	- 857 409.20 €

Déficit de clôture 2017 :	- 521 510.59 €

Résultat cumulé de l'exercice 2017 : 701 266.02 €

Monsieur REGNAULT Henri, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le compte administratif 2017 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2017 de **701 266.02€**

N° 1355 : AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE - DE L'EXERCICE 2017 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **701 266.02 €**,

DECIDE,

A L'UNANIMITE,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 1 222 776.61 €

B Résultat à affecter

= A (hors restes à réaliser)

1 222 776.61 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

C Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement) **121 607.48 €**

D Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

-857 409.20 €

Excédent de financement

214 291.13 €

Besoin de financement E

-521 510.59 €

AFFECTATION

701 266.02 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

701 266.02 €

N° 1356 : COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE :

Les résultats du compte de gestion 2017 élaboré par le **Receveur** sont identiques au compte administratif 2017 présenté par Monsieur le **Maire**.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2017 établis par Monsieur le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 - Commune du Receveur Municipal.

N° 1357 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Compte tenu que la Commission des Finances n'a pas souhaité appliquer une augmentation des taux d'imposition pour 2018,

Monsieur le Maire vous propose, de voter les taux des taxes directes locales détaillés dans le tableau ci-dessous, et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2018.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12.18%	12.18%
Taxe foncier bâti	18.63 %	18.63 %
Taxe foncier non bâti	43.61 %	43.61 %
Taux cotisation foncière des entreprises		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2018.

N° 1358 : BUDGET COMMUNAL 2018 :

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes le 06/04/2018,

PROPOSE d'arrêter le budget 2018 COMMUNE comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **3 416 350.48 €**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées: **2 527 849.46 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE, le **budget primitif communal de l'année 2018** présenté par Monsieur le Maire qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **3 416 350.48 €**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **2 527 849.46 €**

N° 1359 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire liste les demandes établies par les différentes associations et suite à la réunion de la Commission des Finances du 06/04/2018, propose pour l'année 2018, les subventions réparties de la façon suivante :

DENOMINATION	Subvention attribuée
ANIM'ACTION SHOW	1 200.00
CLUB GYM DETENTE	1 000.00
SOR FOOTBALL	5 000.00
SOR JUDO	1 000.00
LES PECHEURS DE L'YERRES	200.00
COMPAGNIE SYNOLU	200.00
ROZAY CYCLOTOURISME	200.00
ROZAY TENNIS DE TABLE	1 200.00
S.O.R. PETANQUE	200.00
TENNIS CLUB DE ROZAY	6 000.00
LES AMIS DES SENTIERS	200.00
ATELIERS LOISIRS CREATIFS	400.00
ATELIER OMBRE ET LUMIERES	200.00
LA MEMOIRE NEUVE	200.00
ECOLE DE MUSIQUE ROZAY	3 200.00
COMITE DES FETES	1 500.00
DIABETE 77	100.00
LES AMIS DES GRANDES ORGUES	1 200.00
LE GRENIER 77	1 500.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 200.00
ENTRAIDE-DEPLACEMENTS	250.00
CLUB SUBAQUATIQUE DE FONTENAY	100.00
F.N.A.C.A.	900.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS (JSP)	100.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	2 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	2 500.00
SECOURS CATHOLIQUE	300.00
ADIL 77	350.00
MISSION LOCALE	700.00
TOTAL	33 300.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 20 voix POUR, Mme MICHARD Céline, dirigeant d'association, ne pouvant prendre part au vote

DECIDE d'attribuer les subventions comme le tableau ci-dessus.

N° 1360 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

- Recettes de l'exercice 2017 :	168 260.06 €
- Dépenses de l'exercice 2017 :	128 912.10 €

- Excédent de clôture 2017 :	39 347.96 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2017 :	228 172.91 €
- Dépenses de l'exercice 2017 :	124 709.87 €

- Excédent de clôture 2017 :	103 463.04 €

Monsieur REGNAULT Henri, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **142 811.00 €**.

N° 1362 : AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ET ASSAINISSEMENT – DE L'EXERCICE 2017 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 142 811.00 €,

DECIDE,

A L'UNANIMITE,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

142 811.00 €

B Résultat à affecter	
= A (hors restes à réaliser)	142 811.00 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>C Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)(Investissement- Dépenses)	
R 001 (excédent de financement)	103 463.04 €
<u>D Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
Besoin de financement E	€
AFFECTATION = C	39 347.96 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement(Recettes)	€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002(Fonctionnement-recettes)	39 347.96 €

N° 1363 : COMPTE DE GESTION 2017 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2017 élaboré par le Receveur sont identiques au compte administratif 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2017 établis par Monsieur le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017- eau et assainissement- du Receveur Municipal

N° 1364 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2018 :

La commission des finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT comme suit :

Section de fonctionnement : **145 548.42 €**

(Dépenses et recettes équilibrées)

Section d'investissement : **162 102.07 €**

(Dépenses et recettes équilibrées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget primitif « EAU ET ASSAINISSEMENT » de l'ANNEE 2018 comme il est proposé ci-dessus.

N° 1365 : VALIDATION CID (CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT) :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, la Communauté de Communes du Val Briard a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 1 521 004.00€.

La commune de Rozay-en-Brie a élaboré son programme d'actions en concertation avec la Communauté de Communes du Val Briard.

Le programme d'actions de la commune de Rozay-en-Brie se compose de 7 actions (proposées sous forme de tableau, détaillé ci-dessous - Le montant de la subvention demandée pour l'action doit apparaître)

**Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Val Briard
Programme d'actions de la commune de Rozay-en-Brie**

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Nom du projet / des projets			CID		Subventions amendes de Police
Rue de l'EPI et Quatre Vents	10 et 11/2016	289 675.70	115 871	40	3302€
Rue de la Maladrerie	11 et 12/2016	113 975.40	34 193	30	3796€
Verdun et Olivettes parking & trottoirs PMR (1) et voirie, assainissement (2),	04/2018	285 761.97	114 305	40	3640€(1) 3566€ (2)
Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Nom du projet / des projets			CID		Subventions amendes de Police
Eclairage Verdun Olivettes	03/2018	9 607.00	2882	30	
Place de la Mairie	05/2017	24 802.70	7441	30	
Cour Ecole Elémentaire réfection + mise aux normes PMR	06/2016	96 391.96	28 918	30	
Rue Saint Roch : voirie et 2 plateaux (zone 30 km/h)	07/2017	67 582.50	20 275	30	
TOTAL		887 797.23 €	323 885,00 €	36.5	14 304,00 €

La commune de Rozay-en-Brie est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions, et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

VALIDE le programme d'actions proposé par la commune joint à la présente délibération

VALIDE le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation fixant le montant de la subvention départementale pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

N° 1366 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES - SACPA :

Monsieur le maire rappelle que la Commune de Rozay-en-Brie a passé un contrat de prestations de services avec la S.A.C.P.A. dont le siège social est situé 12 place Gambetta 47700 CASTELJALOUX à compter du 1^{er} juillet 2003.

Celui-ci a été reconduit le 30 juin 2010, le 30 juin 2014 il arrive à expiration le 30 juin 2018.

Il propose de renouveler ce contrat de services avec la S.A.C.P.A. pour une période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et sera renouvelé expressément 3 fois par période de douze mois sans excéder 4 ans (jusqu'au 30/06/2022).

Le montant de la prestation s'élève à 2 131.54€ HT (2 664.42€ TTC) par an, soit : (0,734€ HT par habitants x 2 904).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer et d'accepter ce renouvellement de contrat, et de l'autoriser à signer le contrat de prestations de services entre la Commune et la S.A.C.P.A.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de renouveler le contrat de services avec la S.A.C.P.A.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prêter le RDC de la propriété sise 12 rue du Nord, au Comité des Fêtes de Rozay-en-Brie, pour entreposer leur matériel. Il précise que cette mise à disposition sera provisoire, dans l'attente d'un local définitif. A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable.

Monsieur le Maire remercie, les agents des services techniques, les élus et leurs conjoints, ainsi que tous les bénévoles pour leur participation efficace à la mise en place du balisage et du nettoyage des rues lors de la brocante de l'UCAR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les oignons de tulipe plantés l'an dernier autour du château d'eau et sur différents massifs, sont aujourd'hui en fleur. Il remercie les employés de leur initiative, au résultat coloré bien agréable.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes

Le Maire
Patrick PERCIK

M. DE MATOS Gilbert

Mme PIOT Valérie

Mme BOGHE Fabienne

M. MOUSSU Anthony

**M. DELAVAUX Jean-
Claude**

M. BLANCHARD Maurice

Mme CONSEIL Jocelyne

Mme DUTARTRE Sonia

M. PETER Jean-Pierre

M. DENEST Bernard

Mme MISZCZAK Brigitte

Mme BLOND Anne-Marie

**Mme MICHALOWSKI
Sylvie**

M. LEPROUST Thierry

Mme MICHARD Céline

M. NASSAU Frédéric

Mme AREVALO Valérie

M. LEMAIRE Francis

**Mme VANDERNOT
Antonia**

M. DESWARTE Christian

M. SENOTIER Michel

